

Regards croisés sur la médiation en Tunisie et en Belgique



Colloque organisé par AGORAMEDIATION dans le cadre de la semaine de la médiation mise sur pied par la COMMISSION FEDERALE de MEDIATION, en partenariat avec le CECOTEPE (Province de Liège) et l'ASSOCIATION TUNISIENNE DE MEDIATION (ATM)

Le vendredi 15 octobre 2021 de 14 :00 à 16 :30 heures, à la Maison de la formation de la province de LIEGE, rue Cockerill, 10 à 4100 SERAING

Participation aux frais : 20 € à verser sur le compte BE35 6300 8004 2237 de l'association AGORAMEDIATION (gratuit pour les étudiants et les membres d'AGORAMEDIATION en ordre de cotisation pour 2021)

Inscription avant le 11 octobre par courriel à rene.constant@outlook.be

Ce colloque se tiendra en présentiel pour les participants belges et en virtuel pour les participants tunisiens.

PROGRAMME

14 :00 heures : accueil des participants par René CONSTANT, président d'AGORAMEDIATION

14 :10 heures : présentation de l'association tunisienne par Gayet EL MOUNA BELKADDEM, membre d'AGORAMEDIATION

14 :20 heures : LA MEDIATION EN TUNISIE

- **14 :20 heures SEMER LES GRAINES DE LA MEDIATION : une étape nécessaire**

(Intervenants : Salda CHEBILI, présidente du tribunal de Sousse 2 et Sami MOSBAH, premier substitut du procureur général de Kairouan)

- **14 :40 heures : REGARDS SUR LA MEDIATION EN TUNISIE : entre l'existant et l'espoir**

(Intervenants : Abdeljalil BACCOUCHE, vice-président de la cour d'appel de Monastir et Beya GUEZZI, psychologue au ministère de la femme et de la famille)

15 :10 heures : LA MEDIATION EN Belgique

- **15 :10 heures : LE CADRE LEGAL BELGE**

(Intervenant : Bernard CASTELAIN, médiateur agréé et formateur)

- **15 :30 heures : l'avenir de la médiation**

(Intervenante : Isabelle TASSET, médiatrice agréée, formatrice et avocate au barreau de LIEGE-HUY)

15 :50 heures : LA PAROLE AUX PARTICIPANTS

(Modératrice : Chantal LOURTIE, médiatrice agréée et avocate)

16 :10 heures : CONCLUSIONS DES ECHANGES

(Intervenants : René CONSTANT et Gayet EL MOUNA BELKADDEM)

16 :30 heures : CLOTURE DES TRAVAUX